

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 22 octobre 2013

GEC (2013)7

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
(GEC)**

LES MÉDIAS ET L'IMAGE DE LA FEMME

SUIVI DE LA CONFÉRENCE D'AMSTERDAM

Toile de fond

La lutte contre les stéréotypes liés au genre dans et par l'intermédiaire des médias était un axe de travail prioritaire du Conseil de l'Europe en 2013. En la matière, plusieurs faits marquants sont à signaler :

1. L'organisation d'une conférence très appréciée, « Les médias et l'image de la femme »,¹ qui a réuni un large public et notamment des représentants de gouvernements, de la société civile, de médias, d'agences publicitaires, d'instituts de recherche et d'autres organisations régionales et internationales. La nécessité de renforcer la coopération entre ces divers partenaires a été soulignée, et en particulier : « *l'importance absolue de développer des alliances, des réseaux et une coopération entre les organisations de médias, les pays, les organisations professionnelles et la société civile pour lutter contre les inégalités et les stéréotypes ...* »².
2. L'adoption de la Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La Recommandation fournit aux Etats membres et aux organisations de médias une série de lignes directrices pour guider la mise en œuvre de mesures destinées à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias.
3. Dernier point, mais non des moindres, le projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017³ reconnaît que les stéréotypes liés au genre font obstacle à la mise en place d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes et continuent d'alimenter la discrimination sur la base du genre. Lutter contre les stéréotypes liés au genre et le sexisme est l'un des cinq objectifs de cette stratégie.

Les discussions, les résultats, les recommandations et les mesures découlant des trois initiatives ci-dessus constituent un terreau fertile pour la poursuite de l'action dans ce domaine dans le cadre du Programme transversal du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La GEC est invitée à examiner et identifier de futures activités et suites concrètes à donner, et notamment⁴ :

¹ Organisée en coopération avec le ministère hollandais de l'Éducation, de la Culture et des Sciences, Amsterdam 4-5 juillet 2013.

² Voir K. Sarikakis, « Conclusions et recommandations », rapport de la 1^{ère} Conférence du réseau des points de contacts nationaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'image de la femme.

³ Le projet de stratégie est à l'examen et devrait être adopté par le Comité des Ministres avant fin 2013.

⁴ Veuillez noter que la liste d'activités proposées n'est en aucun cas exhaustive. Ce document sera complété et mis à jour après examen par la GEC et compte tenu du planning des activités en lien avec le projet de stratégie du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui indiquera les actions prévues dans les autres secteurs du Conseil de l'Europe.

1. Sensibilisation aux normes en vigueur et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans / à travers les médias

i. Manuel sur la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias

Au cours des années, le Conseil de l'Europe a développé un cadre solide et un ensemble de normes concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias ; la [Recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias](#) est en la matière la contribution la plus récente. Le texte fournit des orientations spécifiques et des suggestions de mesures aux États membres et au secteur des médias, dans l'objectif de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutter contre les stéréotypes. Il est à présent suggéré de préparer un manuel/guide qui traduise en actions spécifiques les attentes et les engagements résultant de cette recommandation, en illustrant chaque disposition d'exemples pratiques positifs. Ce support devrait indubitablement favoriser la large diffusion du texte, le rendant plus accessible et pertinent, en particulier pour les organisations de médias.

ii. Promotion d'autres publications et ressources du Conseil de l'Europe

Les normes et ressources du Conseil de l'Europe restent relativement méconnues de ses principaux partenaires. Des efforts supplémentaires seront donc déployés afin que les Points de contact nationaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les réseaux de médias, les ONG et d'autres partenaires concernés aient accès aux publications et aux études du Conseil de l'Europe (comme les « [Fiches pratiques pour les journalistes](#) »), ainsi qu'aux ressources en ligne sur les médias, la diversité et les stéréotypes résultant des campagnes du Conseil de l'Europe (« [Dites non à la discrimination](#) » et le [Mouvement contre le discours de haine](#)) et à des programmes tels que [Média et antiracisme dans le sport](#)⁵.

iii. Publication des résultats et des recommandations de la Conférence d'Amsterdam

Les participants à la Conférence d'Amsterdam ont beaucoup apprécié la qualité des présentations et des débats. Ils ont insisté sur l'intérêt d'en diffuser largement les résultats, afin que soit donnée une suite aux recommandations de la conférence. Les actes de la Conférence d'Amsterdam seront publiés en ligne. Un résumé des conclusions et des recommandations sera imprimé et également accessible en ligne. Un effort de diffusion supplémentaire sera consenti pour attirer l'attention des partenaires clés sur ces documents.

⁵ Programme conjoint MARS entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne.

2. Echange de bonnes pratiques

i. Collecte et publication de bonnes pratiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias

Tous les participants à la Conférence d'Amsterdam, et notamment les Points de contacts nationaux, ont commenté très positivement les pratiques présentées durant la conférence, qui leur sont apparues comme des résultats tangibles qu'ils allaient pouvoir exploiter au niveau national. Afin de faciliter l'accès aux bonnes pratiques et de les diffuser plus largement, un recueil de bonnes pratiques en relation aux thèmes abordés lors de la conférence⁶ pourrait être élaboré et mis à la disposition des États membres, afin de les soutenir dans leurs activités et mesures pour lutter contre les stéréotypes liés au genre dans les médias. Le recueil viendra notamment compléter le travail conduit par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes au sujet des bonnes pratiques concernant les femmes et les médias ([good practices on women and the media](#)), avec des exemples d'États membres du Conseil de l'Europe non membres de l'Union européenne.

ii. Identification et partage de bonnes pratiques entre les instances de régulation des médias

Les discussions et les conclusions de la Conférence d'Amsterdam visaient à identifier les moyens de développer et de promouvoir un ensemble de régulations, d'autorégulations et de co-régulations dans l'objectif de combattre les stéréotypes liés au genre dans les médias. La Recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité des femmes et des hommes et les médias cible également les instances de régulation. Il conviendrait d'explorer les possibilités de coopération avec l'Observatoire européen de l'audiovisuel du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec la Plate-forme européenne des instances de régulation ([EPRA](#)), afin de s'attaquer à la discrimination liée au genre, au sexisme et aux stéréotypes dans les médias de radiodiffusion, en particulier par l'identification et le partage de bonnes pratiques et d'initiatives identifiées dans ses 53 pays membres. Un atelier sur « Le rôle des instances de régulation des médias » pourrait être envisagé pour collecter des informations et diffuser ses conclusions auprès des instances de régulation et d'autres partenaires potentiellement concernés.

⁶ Stéréotypes et sexisme, leadership et femmes dans les médias, égalité entre les femmes et les hommes, liberté d'expression, rôle des nouvelles technologies et des nouveaux médias.

3. Promotion des normes et politiques du Conseil de l'Europe au niveau régional et international

Dans la perspective d'un solide cadre juridique et politique concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil de l'Europe reste en bonne position pour contribuer à la promotion de l'agenda sur l'égalité liée au genre dans les médias en Europe et par-delà ses frontières. Il devrait intensifier sa coopération avec d'autres organisations comme l'UE et ses différentes agences, et l'OSCE. Au niveau international, le Conseil de l'Europe devrait poursuivre sa coopération avec les différentes instances onusiennes, et notamment l'ONU Femmes et l'Unesco.

i. Contribuer aux avancées dans le domaine des médias et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil de l'Europe saisira l'opportunité de se joindre et d'apporter sa contribution à diverses initiatives, dont l'Alliance globale sur les médias et le genre (Global Alliance on Media and Gender, GAMG) qui sera lancée par le Global Forum on Media and Gender de l'Unesco⁷.

ii. Développer et renforcer la coopération avec les médias

Pour promouvoir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias, il est important de consolider les relations et la coopération avec les différents partenaires du secteur des médias. Dans cet objectif, le Conseil de l'Europe recherchera la possibilité de contribuer aux travaux et aux activités d'institutions et d'organisations de premier plan, comme la Fédération européenne des journalistes, le Bureau de vérification de la publicité (*Advertising Standards Authority*)⁸ ou encore des instituts et des organismes nationaux de médias.

⁷ <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/crosscutting-priorities/gender-and-media/global-forum-on-media-and-gender/about-the-forum/>

⁸ Liste non exhaustive devant être complétée à l'issue des discussions au sein de la GEC.